

COMMUNE DE BRIGNAC-LA-PLAINE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

P.L.U DE LA COMMUNAUTE DE BRIGNAC-LA-PLAINE ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)	
ARRETE LE	APPROUVE LE
	22/09/22
Signature du Maire	



Identification du document

Élément	
Titre du document	PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)
Nom du fichier	3_OAP
Version	Document approuvé en conseil municipal du 22.09.22
Rédacteur	
Vérificateur	
Chef d'agence	

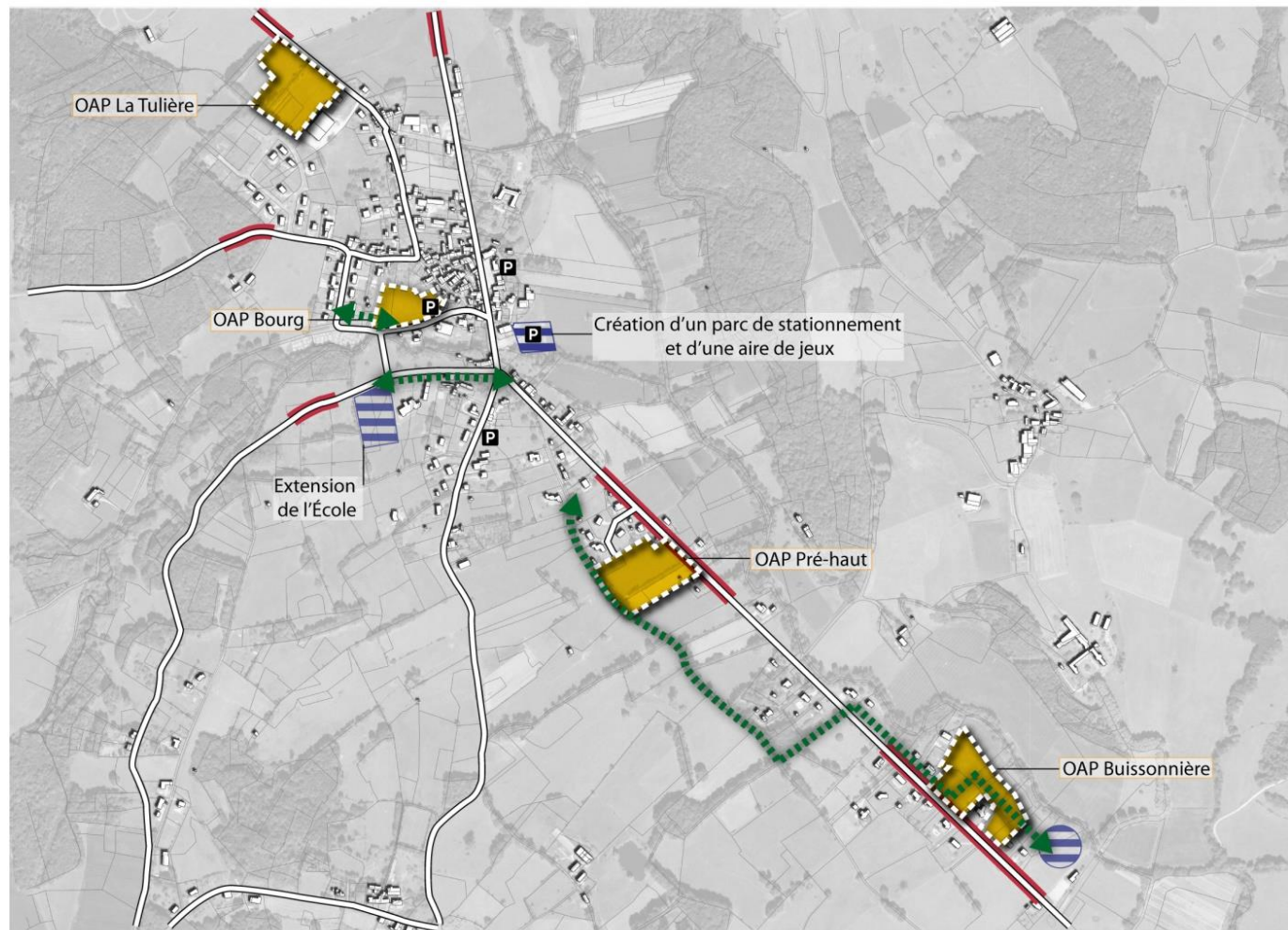




OAP Thématique – Déplacement et équipements publics○



OAP BRIGNAC-LA-PLAINE - DEPLACEMENT ET EQUIPEMENTS PUBLICS



- Secteur OAP habitat
- Secteur extension d'équipements
- Équipements existants

- Parkings à créer
- Principes de liaisons douces
- Mise en valeur et sécurisation des entrées de ville

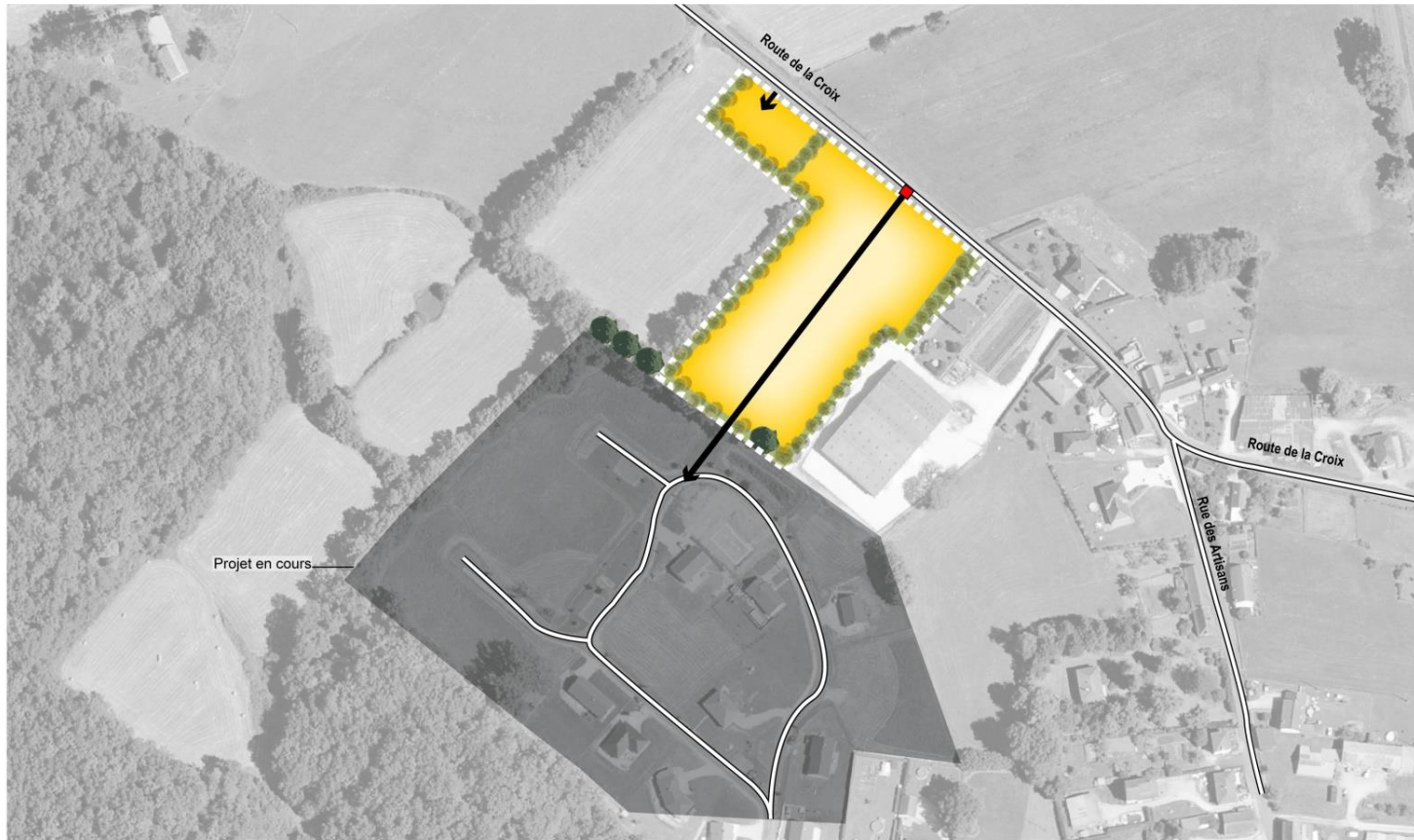


OAP Sectorielles

Diversité des logements : La programmation de logements établie dans les OAP doit permettre à la commune de proposer un parc de logements diversifiés. Cela implique de rechercher une diversité des tailles, des typologies et des statuts d'occupation dans le cadre des opérations d'ensemble susceptibles d'être conduites au sein des zones à urbaniser.



N°1 : OAP La Tulière – Brignac-la-Plaine



Densité moyenne : 8 logt./ha



Logements individuels



Espaces verts



Opération en cours



Boisements à conserver



Principes de plantation



Principe de desserte



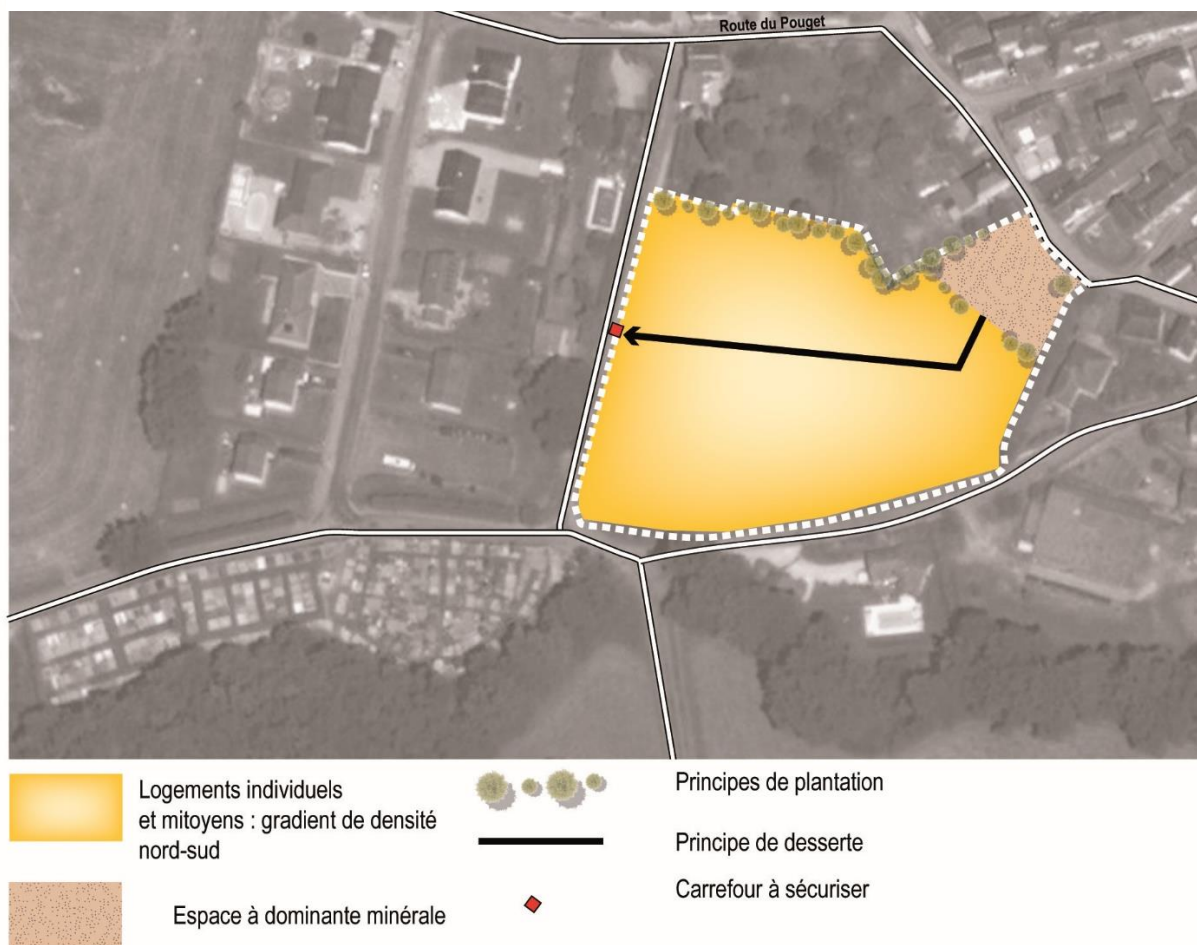
Principe d'accès



Carrefour à sécuriser

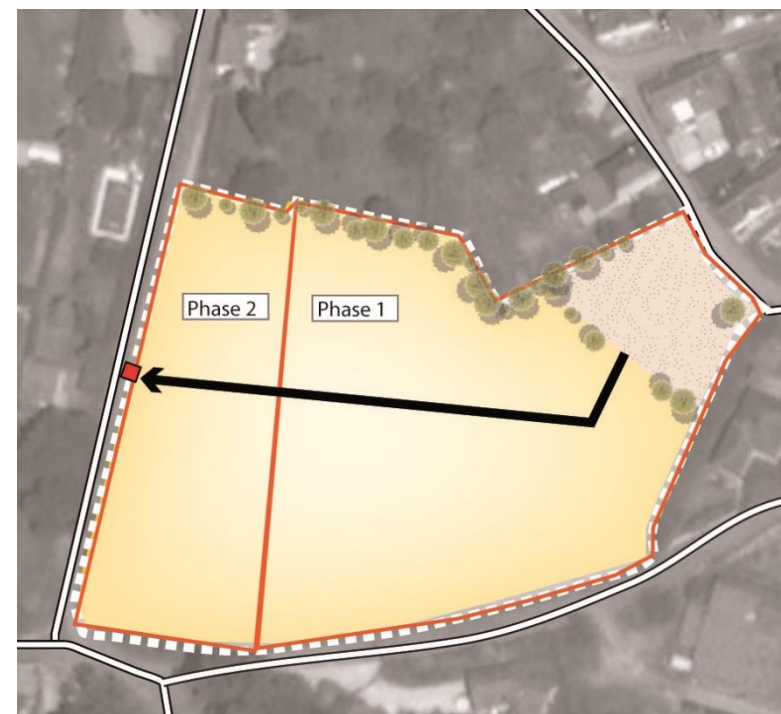


N°2 : OAP Centre-Bourg – Brignac-la-Plaine



Densité moyenne : 12 logt./ha

Phasage - N°2 : OAP Centre-Bourg – Brignac-la-Plaine





N°3 : OAP Buissonnière – Brignac-la-Plaine

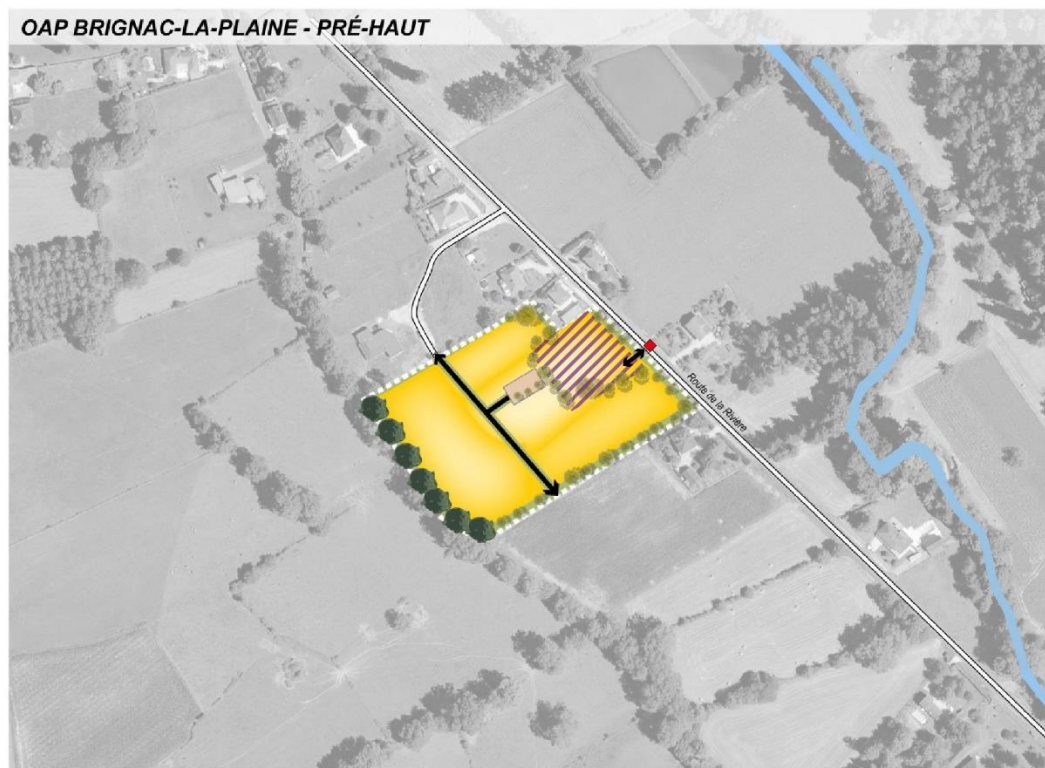


Densité moyenne : 6 logt./ha

- | | | | |
|---|-----------------------------|---|---|
|  | Logements individuels |  | Principes de plantation |
|  | Espaces verts |  | Principes de desserte principale |
|  | Espace à dominante minérale |  | Mise en valeur et sécurisation de la voie |
| | |  | Principes de liaison douce |
| | |  | Carrefour à sécuriser |



N°4 : OAP Pré-Haut – Brignac-la-Plaine



- Logements individuels
- Espaces verts
- Espace à dominante minérale
- Création d'une zone mixte d'équipement public

- Principes de plantation
- Boisements à conserver
- Principe de desserte
- Carrefour à sécuriser

Densité moyenne : 5 logt./ha

Phasage- N°4 : OAP Pré-Haut – Brignac-la-Plaine





N°5 : OAP Le Mas – Brignac-la-Plaine



Densité moyenne : 6 logt./ha



Logements individuels



Principes de plantation



Principes de desserte



N°6 : OAP Zone artisanale de Lescure – Brignac-la-Plaine

